



## **TECHNICIEN DES INDUSTRIES DU BOIS (M/F)**

1

2

3

4

5

6

7

8

9

### **1. METIER**

Le technicien des industries du bois est un professionnel de la transformation du bois brut en produits de base, produits dérivés et connexes. Il gère les opérations de production depuis les commandes jusqu'à la logistique de l'entreposage et de l'expédition, en passant par la planification des différents postes de travail.

Il est chargé de surveiller les différentes opérations (en atelier ou sur chantier) et est également associé à la gestion administrative et commerciale de l'entreprise.

### **2. COMPETENCES PROFESSIONNELLES**

La formation vise principalement à la maîtrise des compétences suivantes :

- analyser un projet et sa faisabilité,
- établir un coût de production,
- choisir les matériels et matériaux appropriés,
- organiser l'unité de production,
- assurer le suivi de la production,
- gérer le suivi administratif et commercial,
- garantir le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement,
- contrôler la qualité des produits aux différents stades.

### **3. CONDITIONS DE TRAVAIL**

L'activité s'exerce au sein de l'atelier de production ou sur chantier extérieur. Une bonne connaissance de l'outil informatique est indispensable, de même qu'une bonne capacité à poser un diagnostic précis en cas de panne des machines.

## 4. QUELQUES SECTEURS D'EMPLOI

Le technicien des industries du bois travaille essentiellement comme salarié dans une entreprise spécialisée dans la transformation du bois. Il peut aussi devenir indépendant et ouvrir sa propre entreprise, pour autant qu'il fasse preuve des connaissances en gestion prévues par la loi.

## 5. FORMATION

Dans l'enseignement secondaire, la formation s'étend sur les deux années du 3<sup>ème</sup> degré (5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>) de qualification technique. Au terme de ces deux années, le candidat obtient le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) et le certificat de qualification (CQ6). Il peut poursuivre sa formation dans l'enseignement supérieur, ou dans une 7<sup>ème</sup> année.

## 6. ADRESSES UTILES

CF	Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'enseignement organisé à la Communauté française			
	Bvd du Jardin Botanique, 20-22	1000 Bruxelles	<a href="http://www.restode.cfwb.be">www.restode.cfwb.be</a>	02-6908100
CPEONS	Rue des Minimes, 87-89	1000 Bruxelles	<a href="http://www.cpeons.be">www.cpeons.be</a>	02-5040910
FELSI	Drève des Gendarmes, 45	1180 Bruxelles	<a href="http://www.felsi.be">www.felsi.be</a>	02-3743137
FESeC	Rue Guimard, 1	1040 Bruxelles	<a href="http://www.segec.be/fesec">www.segec.be/fesec</a>	02-5070769

### La **CCPQ** Commission Communautaire des Professions et des Qualifications

dont les références sont reprises au pied de la page du recto de cette fiche,

peut être contactée pour tout renseignement complémentaire

### **pour l'ensemble des profils**

et pour des listes de coordonnées relatives aux :

- ® opérateurs de formation,
- ® unions et fédérations professionnelles (secteurs marchand et non-marchand),
- ® centrales syndicales professionnelles,
- ® fonds sociaux paritaires (*quand ils existent*),
- ® services publics (SELOR, directions du personnel, centrales syndicales...)